



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 95 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M^{me} Muna Zawani **Md Idris** (Brunéi Darussalam)

I. Introduction

1. La question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 71/513.
2. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. Également à sa 1^{re} séance, le 4 octobre 2018, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 93 à 108. À sa 1^{re} séance également, la Commission a décidé, sur la base des documents de séance dont elle était saisie, de la composition définitive du groupe qui participerait à l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement¹. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 11^e séance, du 8 au 12 et du 15 au 18 octobre. À sa 8^e séance, le 16 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec la Haute-Représentante sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à des sessions précédentes et sur les rapports présentés au Comité pour examen, l'accent ayant été particulièrement mis sur l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. À sa 10^e séance, le 17 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec la Haute-Représentante et d'autres hauts fonctionnaires sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements

¹ A/C.1/73/CRP.2 et A/C.1/73/CRP.3, disponibles à l'adresse www.un.org/en/ga/first/73/documentation73.shtml.



et du désarmement. Elle a également consacré 15 séances (de la 11^e à la 25^e), les 18 et 19, du 22 au 26 et du 29 au 31 octobre, à des débats thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants. Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision de sa 26^e à sa 31^e séance, les 1^{er}, 2, 5, 6 et 8 novembre².

4. Pour l'examen de cette question, la Commission n'était saisie d'aucun document.

II. Examen du projet de décision [A/C.1/73/L.47](#)

5. À sa 30^e séance, le 8 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » ([A/C.1/73/L.47](#)), déposé par l'ex-République yougoslave de Macédoine.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.1/73/L.47](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

² Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les documents suivants : [A/C.1/73/PV.1](#), [A/C.1/73/PV.2](#), [A/C.1/73/PV.3](#), [A/C.1/73/PV.4](#), [A/C.1/73/PV.5](#), [A/C.1/73/PV.6](#), [A/C.1/73/PV.7](#), [A/C.1/73/PV.8](#), [A/C.1/73/PV.9](#), [A/C.1/73/PV.10](#), [A/C.1/73/PV.11](#), [A/C.1/73/PV.12](#), [A/C.1/73/PV.13](#), [A/C.1/73/PV.14](#), [A/C.1/73/PV.15](#), [A/C.1/73/PV.16](#), [A/C.1/73/PV.17](#), [A/C.1/73/PV.18](#), [A/C.1/73/PV.19](#), [A/C.1/73/PV.20](#), [A/C.1/73/PV.21](#), [A/C.1/73/PV.22](#), [A/C.1/73/PV.23](#), [A/C.1/73/PV.24](#), [A/C.1/73/PV.25](#), [A/C.1/73/PV.26](#), [A/C.1/73/PV.27](#), [A/C.1/73/PV.28](#), [A/C.1/73/PV.29](#), [A/C.1/73/PV.30](#) et [A/C.1/73/PV.31](#).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».
